



Union des syndicats du département du Cher

8, place Malus 18000 BOURGES

Tel 02 48 21 24 79 Fax 02 48 21 24 89

Site Internet <http://www.ud18.cgt.fr> Courriel cgt.ud.cher@wanadoo.fr

Monsieur le Secrétaire Général

COOP ATLANTIQUE

3, rue du docteur Jean
17118 SAINTES CEDEX

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous venez de notifier à une salariée du site de Vierzon un licenciement pour faute.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une plainte émanant d'une autre salariée de ce site, qui vous alertait sur des faits de harcèlement et de propos racistes.

Nous vous précisons que notre organisation syndicale condamnerait sans réserve ces comportements s'ils étaient avérés, l'histoire de notre organisation est là pour en témoigner.

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que vous ne pouvez pas accuser des salariés comme vous le faites, sans avoir au préalable, mené une enquête sur la véracité des accusations proférées.

Aujourd'hui, aucun fait précis et daté n'est avancé pour étayer ces accusations.

Il nous semble d'ailleurs étrange que ce soit vous, et non pas le directeur du site de Vierzon, qui ayez procédé à cette notification.

Il nous semble en effet que le directeur du site de Vierzon était plus à même de se prononcer sur cette affaire.

Depuis hier, une partie des salariés du Carrefour Vierzon, sont en grève afin de dénoncer une organisation du travail qui a conduit, à une dégradation des relations entre collaborateurs et hiérarchies, au détriment de l'entreprise et de ses salariés.

Notre organisation soutien ces salariés grévistes, qui réclament d'autres conditions de travail, que celles qu'ils connaissent aujourd'hui.

Plusieurs d'entre eux nous ont exprimé une version différente que celle qui a été présentée, lors des entretiens préalables et dans votre courrier de licenciement adressée à une salariée.

Quatre autres salariés sont aujourd'hui, sous le coup d'une procédure disciplinaire, pour les mêmes reproches.

Il nous apparaît donc urgent, dans l'intérêt de toutes les parties, que cette situation trouve un épilogue rapide.

C'est pourquoi, nous vous demandons de retirer, dans un premier temps, la notification du licenciement et de suspendre les mesures disciplinaires en instance.

Afin d'aboutir à un réel diagnostic de la situation,

F **Nous avons sollicité Monsieur le Directeur Départemental du Travail du Cher afin qu'il puisse se charger d'une médiation. Celui-ci se dit prêt à assurer cette mission pour peut que la direction de Carrefour Vierzon l'accepte.**

F **Nous vous demandons d'appuyer notre demande, de mise en place de cette médiation ;**

F **Nous vous demandons également que des négociations s'ouvrent rapidement sur les conditions de travail au sein du site de Carrefour Vierzon.**

Restant à votre disposition,

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Bourges le 12 octobre 2006

Pour l'Union Départementale
CGT du Cher
Un Secrétaire



Michel CHARTON